

gouvernement, les usagers et les fournisseurs se livre à des travaux de planification. Le gouvernement fédéral ne doit pas se contenter de consacrer des fonds à la création de nouvelles garderies, mais également à la préparation d'une telle initiative. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:21)

Les témoins de la Colombie-Britannique ont donné une autre raison pour laquelle le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. Le gouvernement de leur province avait déclaré ne pas avoir l'intention d'accorder de subventions de fonctionnement, mais compterait plutôt réserver tous les crédits dont il dispose pour accorder aux garderies des subventions d'immobilisations et pour verser une aide au titre des frais de garde aux parents à faible revenu. Ils considèrent que malgré les subventions qui leur sont actuellement accordées, de nombreuses garderies se trouvent dans une position financière précaire. Selon eux, la situation ne s'améliorera pas même si l'on augmente le budget des subventions pour frais de garde, et les garderies fermeront temporairement leurs portes pour toucher des fonds d'immobilisations au moment de leur réouverture, fonds qu'ils utiliseront plutôt pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement. Ces témoins ont fait valoir premièrement que, malgré les efforts consentis par le gouvernement fédéral, l'augmentation des subventions au titre des immobilisations n'entraînera pas un accroissement du nombre de places dans les garderies et que, deuxièmement, il est aussi important d'améliorer le système actuel que de l'élargir, même si ce n'est pas un objectif mentionné dans la *Stratégie nationale*.

Si nous ne renforçons pas ce qui existe, on fermera ces garderies pour en ouvrir d'autres avec les subventions de démarrage... Je voudrais avoir des capitaux qui servent non seulement à créer de nouvelles places mais aussi à améliorer et à réparer les installations existantes... Si l'on ouvre une nouvelle garderie au bout de la rue, ce sera la fin de celle qui existe déjà. Il faut assurer le maintien des installations existantes avant d'en créer d'autres. Ensuite, nous devons créer de façon organisée en répondant aux besoins de la communauté. Ce qui ne veut pas dire envoyer des petits questionnaires aux responsables des permis, comme l'a fait le gouvernement provincial, en leur demandant de se renseigner sur les tarifs dans leur secteur et sur les listes d'attente. C'est ce questionnaire que l'on a baptisé évaluation... La deuxième priorité serait donc la planification de politique. (*Délibérations*, 21 avril 1988, 3:21-22)

La plupart des témoins que nous avons entendus avaient réclamé avec insistance l'adoption de nouvelles dispositions de financement et d'une nouvelle législation en vue de la mise sur pied de services de garde. Ils ont maintenant dit préférer le *Régime d'assistance publique du Canada* comme mesure provisoire, à moins que le gouvernement fédéral ne modifie ses propositions de manière à tenir compte de leur doléance.